

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 19 (1989)
Heft: 10

Rubrik: Les bons tuyaux de la police : astuces pour éloigner les malfaiteurs :
cave canem

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

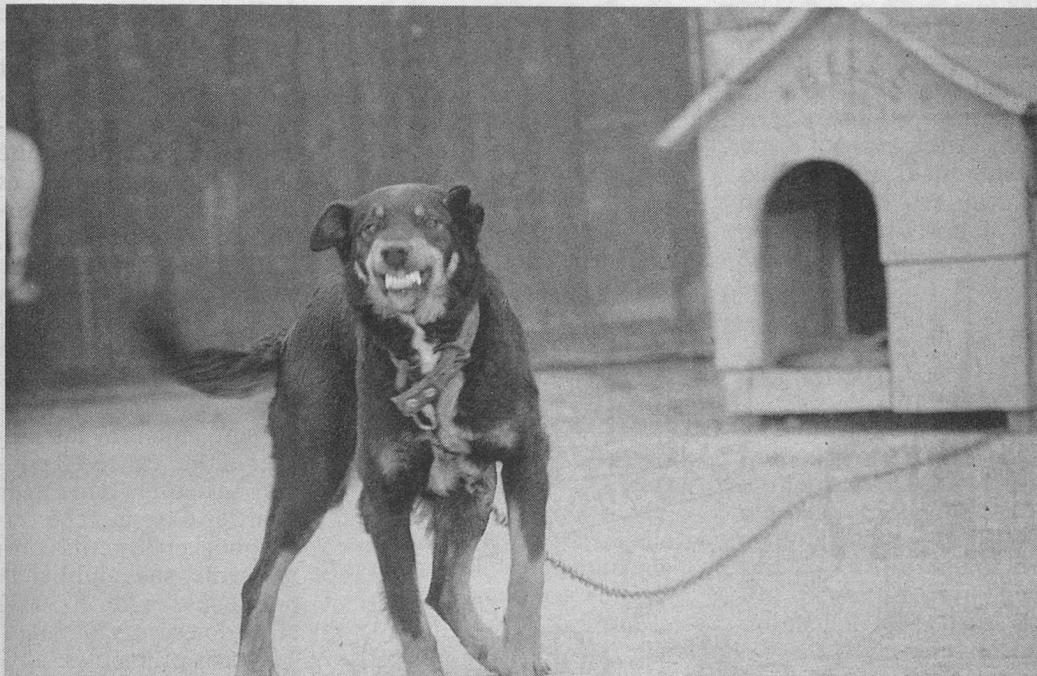
Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN-P. CRETENAND
**LES BONS
 TUYAUX
 DE LA POLICE**

Astuces pour éloigner les malfaiteurs

Cave canem



A l'heure de l'électronique et du laser, on pourrait penser que les vieilles formules ont fait leur temps. Eh bien non! A l'aube du XXI^e siècle on utilise encore – pour la protection de certains sites militaires en particulier – quelques probables descendants des célèbres oies du Capitole.

On sait qu'en certaines occasions le malfaiteur ne se laissera pas intimider par la présence du propriétaire ou d'autres

personnes. Cependant, combien de visiteurs indésirables n'avez-vous pas éloignés par le simple babil d'un poste de radio, les injonctions persistantes d'un roquet ou le gazouillis d'un couple de canaris?

La technique moderne a même permis de mettre récemment sur le marché un détecteur de présence qui enclenche une sirène diffusant des aboiements de chiens à périodes répétées. L'histoire ne dit pas si le déclenchement intempestif de cette alarme va provoquer – outre le trouble du voisinage – l'intervention salvatrice

de l'inspecteur de la SPA locale!

Quelques signes bien visibles de l'occupation des lieux, de la présence de visites, suffisent quelquefois à vous mettre à l'abri de personnes mal intentionnées.

Les minuteries modernes et peu coûteuses, que l'on peut brancher dans une prise, enclencheront à volonté votre transistor ou la lumière de votre salon faisant croire à des observateurs éventuels que la maison est occupée. Si la nuit est propice aux voleurs, la lumière est leur ennemie. Les hommes des cavernes ne faisaient-ils

pas brûler un feu devant leur gîte pour éloigner les bêtes? Les Romains n'entretenaient-ils pas une lampe dans leur vestibule devant l'autel des dieux lares?

Une technique moderne

Une technique d'éclairage subit retient de plus en plus les faveurs du public pour dissuader les malfaiteurs nocturnes: il s'agit de l'éclairage de choc. Il consiste en une détection d'un ou plusieurs côtés de la maison ou d'un immeuble à protéger à l'aide de capteurs infrarouges. Ces derniers, faisant office d'interrupteurs, enclenchent la mise en œuvre d'un éclairage halogène puissant. Surpris par cet apport incommodeant de lumière, il reste au cambrioleur dérangé dans son travail d'approche à se rabattre sur une autre habitation dépourvue de ce précieux gadget...

Chacun possède d'ailleurs sa propre recette pour entraver le labeur si méprisable du cambrioleur. En voici une qu'un particulier m'a soumise. Lorsqu'il s'absente pour une longue période, la maison est barricadée de toutes parts. Volets fermés, tentures déployées et les plombs retirés. On m'expliqua combien l'obscurité rendait malaisé le travail du voleur et qu'il lui faudrait peut-être ouvrir une fenêtre pour mieux soumettre les lieux à la riuelle fouille; au risque de se manifester au voisinage immédiat. Chaque technique a pourtant ses inconvénients, car j'argumentai ingénument que cet hôte passager pouvait être muni d'une lampe de poche ou simplement partir à la recherche d'une bougie. Et si le feu éclaire, il brûle également.

J.-P. C.